

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 39225	De M. Nicolas Dupont-Aignan ( Non inscrit - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Armées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Armées</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Équipement des forces françaises de réarmement mondial	<b>Analyse &gt; Équipement des forces françaises de réarmement mondial.</b>
Question publiée au JO le : <b>01/06/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/09/2021</b> page : <b>6995</b>		

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de réinvestir massivement dans l'équipement des forces dans le contexte actuel de réarmement mondial et de retour des risques de conflits de haute intensité. En effet, tandis qu'il y a un peu plus de vingt ans, la France disposait d'environ 4 500 VAB, et qu'elle en possédait encore il y a peu environ 3 500, il est prévu d'acquérir seulement 1 872 VBMR (lourd) Griffon et 978 VBMR (léger) Serval pour les remplacer. Autrement dit, malgré une apparente augmentation du budget des armées dans un contexte international incertain, le nombre de ce type de blindés pourtant essentiel va continuer à baisser dans les années à venir. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'acquisition d'au moins 400 VBMR Griffon et 200 VBMR Serval supplémentaires à ceux déjà programmés pourrait être envisagée à brève échéance afin de renforcer efficacement les armées dans la mesure où l'achat d'armement doit être suffisamment anticipé pour avoir une quelconque influence décisive lors d'un éventuel conflit. Enfin, il lui demande combien de VAB et d'équipements anciens sont actuellement mis sous cocon pour servir en cas de besoin aux forces de réserve.

### Texte de la réponse

Voulue par le Président de la République pour moderniser nos armées et les préparer aux menaces futures, la loi de programmation militaire 2019-2025 a pour objet de réinvestir massivement dans les équipements des forces après plusieurs années de sous-investissement et d'emploi au-delà du niveau d'engagement prévu par les contrats opérationnels, causant un vieillissement prématuré des matériels. Cette loi de programmation militaire s'est traduite par un accroissement annuel du budget des armées de l'ordre de +1,7 milliard d'euros, portant le budget de la mission "Défense" de 32,2 milliards d'euros en 2017 à près de 40 milliards d'euros aujourd'hui. Au total, sur la période du quinquennat, les armées auront bénéficié de 18 milliards d'euros de plus, en référence au niveau de budget constaté en 2017. Ces moyens supplémentaires auront principalement profité aux équipements, en termes de renouvellement de capacités autant que de préparation de la supériorité opérationnelle future de nos armées. La loi de programmation militaire a ainsi permis de débiter la mise en œuvre du programme SCORPION qui vise à renouveler d'ici 2030 la majorité des plateformes de combat de l'armée de terre, notamment avec les livraisons des engins blindés et de reconnaissance JAGUAR, des véhicules blindés multirôles GRIFFON, et des véhicules blindés multirôles légers SERVAL. A terme, l'armée de terre disposera ainsi de 1872 GRIFFON et de 978 SERVAL, auxquels il faut ajouter les 1060 SERVAL VLTP P segment haut, soit un total de 3910 engins destinés à succéder au véhicule de l'avant blindé (VAB). Ces cibles garantissent à l'armée de terre la tenue de ses contrats



opérationnels. Par ailleurs, il convient de noter qu'en 20 ans, les missions, le format et les effectifs de l'armée de terre ont profondément évolué. Les effectifs sont ainsi passés de 135 239 terriens d'active en 2001 à 97 692 en 2021, pour un parc relativement stable (4500 VAB pour 3910 blindés SCORPION). Le programme SCORPION permettra donc d'accroître significativement le niveau de mise sous blindage de l'armée de terre. En 2030, la totalité des fonctions opérationnelles, y compris de soutien et de logistique, évoluant dans la zone des contacts sera équipée d'engins blindés. Concernant la réserve, elle dispose d'un équipement adapté à la nature de ses missions, qui consiste à contribuer activement à la protection sur le territoire national. Son équipement est donc en adéquation avec ses missions : elle ne dispose pas d'engins blindés dans la mesure où la situation sur le territoire national ne le nécessite pas. Cette force de réserve est équipée et soutenue par les régiments d'active dans lesquels elle est directement intégrée.